



**ÉTAT DES LIEUX DE L'ENSEIGNEMENT**  
***DE ET EN* LANGUE RÉGIONALE**  
**DANS L'ACADÉMIE DE LA RÉUNION**

**Communication de Agnès KOHLER et de Bernadette THOMAS,  
Membres du CCEE de La Réunion**

## **Introduction : Quelques données sur l'école de La Réunion**

De 1664 à 1815, c'est le temps des tâtonnements. L'école est presbytérale et les familles ne lui accordent que peu d'intérêt. À partir de 1816 et jusqu'en 1871 on assiste au triomphe des écoles primaires congréganistes. De plus, dans cette période, se pose la question de l'école pour les esclaves et après 1848 pour les affranchis. Par exemple, la sœur Marie JAVOUHEY sera une des personnalités clés dans la défense des intérêts de ceux-ci.

De 1872 à 1964, on assiste à la percée des écoles primaires laïques mais l'accès reste élitiste.

À partir de 1965, c'est le temps de la démocratisation avec l'affirmation du secondaire. La création de l'académie de La Réunion en 1984 va accélérer le processus de massification.

Ainsi, à la rentrée 2008<sup>1</sup>, l'académie compte 241 012 élèves, dont 122 588 dans le 1<sup>er</sup> degré et 101 774 dans le second (61 133 en collège, 40 238 tous lycées confondus) et 16 650 dans l'enseignement supérieur ; 21 000 personnels ; 664 établissements scolaires (538 écoles, 81 collèges, 45 lycées).

Les résultats aux examens<sup>2</sup> sont les suivants :

- brevet des collèges : 75,3 % ;
- bac général (87,3%) et tous baccalauréats 81,1% ;

En ce qui concerne l'évaluation diagnostique des élèves en 6<sup>ème</sup> , les résultats académiques<sup>3</sup> se situent en deçà des références nationales. Ainsi, en français, le score moyen académique est de 45,1% contre 57,5% pour les élèves de Métropole ; en mathématiques, l'écart est de 12,1 points en dessous de la référence nationale (52,2% contre 64,3%).

Entre 15 et 17 % des élèves sortent du système scolaire sans qualification soit un taux deux fois supérieur à celui de la métropole ; 49 % des élèves se dirigent vers le secteur professionnel. Dans le primaire 30 % des élèves rencontrent des difficultés scolaires, notamment dans les apprentissages de base en lecture et écriture.

## **I – Historique de la langue**

### **1] Les origines**

La situation linguistique de la France au XVII<sup>ème</sup> siècle fait apparaître que l'usage du français est loin d'être généralisé ; les immigrants français de conditions sociales modestes, sont des marins, souvent illettrés ou d'anciens soldats. La plupart

---

<sup>1</sup> La rentrée en chiffres – Le quotidien de La Réunion du 19/08/08

<sup>2</sup> Résultats provisoires (session de juin 2008) – cf. Les chiffres clés de l'Académie 2008-2009

<sup>3</sup> Évaluation de septembre 2007 - Note d'information n°142 du rectorat de La Réunion

sont célibataires, ce qui va favoriser la formation de couples mixtes qui aura une incidence indéniable dans la créolisation.

Au-delà de ce constat, on notera que la phase de créolisation se caractérise par plusieurs points spécifiques :

- l'évolution démographique des sociétés créoles dans la phase initiale : les originaires d'Europe et de métropole sont plus nombreux que les Africains et les Indiens, la situation est inversée en phase terminale et s'accroît quand la société devient société de plantation ;

- les données démographiques en rapport aux mutations économiques et l'arrivée de flux migratoires de différentes zones de la planète ; ce qui va donner un créole de seconde génération avec le mélange et l'apport de nouvelles données linguistiques ;

- les origines et les caractères des populations immigrées : si les immigrants français constituent un groupe relativement homogène au plan culturel et linguistique, les esclaves, eux, ne constituent pas de groupes cohérents. Ils sont soumis à un processus de déculturation / acculturation sous la pression coloniale ;

- ces circonstances font qu'en phase initiale des sociétés créoles les langues non européennes ne jouent qu'un rôle très limité alors que l'usage du français est généralisé. En accédant à la phase de plantation, on assiste à un changement du mode d'organisation sociale. La langue cible des habitants n'est plus le français, mais un pidgin qui deviendra au fil des ans le créole.

Le créole réunionnais est un véritable creuset de langues aux différents apports : français, tamoul, malgache, africain, ourdou, portugais, chinois et anglais. Le métissage réunionnais a eu un impact du point de vue linguistique, et tout le monde se retrouve autour d'une langue commune : le créole.

Si au début la communication entre colon et esclaves se faisait par l'intermédiaire de pidgin, à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle le créole bourbonnais a acquis une existence incontestable. Sa base lexicale est à 70 % constituée de vocabulaire d'origine française mais la syntaxe est influencée par les autres langues des migrants. Le système phonétique, syntaxique, morphologique et prosodique de la langue se différencie souvent de celui du français.

## **2] Contexte actuel**

Aujourd'hui à La Réunion, la langue officielle est le français, mais 83% des Réunionnais s'expriment quotidiennement en créole qui est la langue maternelle. En dehors du créole subsiste selon les ethnies la pratique occasionnelle du cantonnais pour les Chinois, du gujarâtî pour les « zarabes » (Indo musulmans), du tamoul pour les Indiens du sud de l'Inde (Tamil Nadu), du shimaoré et du Shiboushi pour les Mahorais, du grand comorien pour les Comoriens.

La graphie du créole réunionnais n'est pas encore figée, d'autant qu'il existe une grande variété d'expression du créole. Son usage est avant tout oral.

## II – Le statut du créole

À La Réunion, la grande majorité des enfants est créolophone et /ou confrontée à l'usage des deux langues (créole et français). Pendant de longues années, une idée très répandue préconisait, pour garantir sa réussite scolaire, l'immersion de l'enfant dès son plus jeune âge dans un bain linguistique de français tout en lui interdisant de parler créole. Cette méthode a-t-elle porté ses fruits ? Au vu de certains résultats (120 000 illettrés, résultats aux évaluations toujours inférieurs à la moyenne nationale), nous pouvons en douter.

Mais la question n'est pas uniquement linguistique. La richesse du créole réunionnais, son utilisation dans la relation première avec la mère et le père, puis dans la communauté de proximité, en font plus qu'une langue, l'affirmation forte d'une identité réunionnaise. C'est ce qui explique le désarroi de nombre d'élèves lorsqu'ils constatent au quotidien que le créole n'est que toléré à l'école, voire refusé et qu'au mieux, le passage d'une langue à l'autre ne sert qu'à asseoir leur apprentissage du français. Cette situation qui jette le discrédit sur leur expression en créole ne peut que créer des dysfonctionnements psycholinguistiques et entraîner traumatismes et échecs. La langue maternelle est vécue comme dévalorisée.

À ce statut d'infériorisation de la langue maternelle s'ajoute pour certains enfants créolophones le problème d'une véritable difficulté à apprendre une langue (le français) dont ils possèdent peu ou pas de référents culturels. En effet, comment gérer en même temps les activités de lecture et d'écriture dans une langue complexe et non pratiquée ?...

Il importe donc de sortir de cette situation de non reconnaissance de la langue. L'institution scolaire doit prendre en compte la langue créole. Reconnaître la langue, c'est non seulement l'utiliser pour le premier accueil des tout petits, mais aussi l'étudier, l'enseigner comme toutes les langues, l'écrire, assurer un enseignement en créole et non plus uniquement du créole ; c'est aussi étudier la culture réunionnaise. Or, si des voix s'élèvent pour dénoncer ce statut du créole, elles ne sont pas toujours entendues. De plus, en dépit des promesses et des belles intentions au niveau des institutions, tout n'est pas fait dans l'académie pour un véritable bilinguisme. On en veut pour preuve la place accordée au chapitre : « Langue et Culture Régionales (LCR) » dans le bilan de rentrée 2008 : une 1/2 page sur 44 ! Et, alors que 9 classes bilangues de plus sont créées en 2008 (total : 62), le créole n'est jamais cité pour l'enseignement des DNL (disciplines non linguistiques) dans ces classes qui existent à partir de la 6ème (anglais/ allemand, anglais/espagnol, anglais/chinois, anglais/arabe).

### III – Etat des lieux de l’enseignement de la LCR dans le second degré

En regard de ce tableau négatif, il faut opposer un environnement institutionnel riche et prometteur dont le cadre est fixé par des textes officiels en août et septembre 2001.

Ainsi, la circulaire du 5 septembre 2001 intitulée « Développement des langues et cultures régionales à l’école, au collège et au lycée » et le BO du 12 septembre 2007 prévoient différentes modalités de mise en oeuvre de la langue et culture régionales à l’école, dont 1°) l’enseignement du français en milieu créolophone ; 2°) une sensibilisation à la langue et à la culture ; 3°) un enseignement structuré de la langue et de la culture régionales ; 4°) la mise en place d’un enseignement bilingue<sup>4</sup>.

Un petit historique s’impose. À la fin des années 90, le Mouvement pour le Respect de l’Identité Culturelle Réunionnaise, association qui milite en faveur du créole à l’école, parvient, grâce à l’opiniâtreté de ses membres, à une reconnaissance juridique du créole. L’association est auditionnée par le Parlement européen et la première option LCR, financée par l’Europe, est créée officiellement dans un collège (avec l’approbation du Conseil d’Administration). Un professeur dispense alors 1heure hebdomadaire de LCR dans une classe ! Partant de cette victoire, plusieurs professeurs mettent en place un enseignement marron de la LCR jusqu’à ce qu’en 2002, apparaisse le CAPES de créole.

À ce jour, le bilan du second degré est bien maigre même si enseignants et élèves mettent tout en oeuvre pour un maximum de résultats. Il convient d’abord de préciser que le dispositif intéresse seulement **moins de 1%** des élèves scolarisés.

**1]** - À propos du **recrutement**, la formation universitaire, les modules de formation à l’IUFM et le CAPES créole existent mais peu de postes d’enseignement sont ouverts et proposés dans les établissements. La mise en place de ces enseignements dépendent à la base du bon vouloir des chefs d’établissement. Quelquefois, la valence créole est très mal acceptée, juste tolérée...

Le CAPES de créole a une particularité : il est bivalent. 20 Réunionnais en sont titulaires (2 en 2008 sur les 4 postes prévus pour l’ensemble des DOM). Mais 10 d’entre eux sont titulaires remplaçants, ils n’enseignent donc pas forcément du créole. En fait, 17 enseignants font de la LCR à la rentrée 2008.

**2]** - Concernant les **contenus et aspects pédagogiques**, le cursus bilingue n’existe pas. La LCR est enseignée en option.

---

<sup>4</sup> Voir annexes

## 2.1. - Jusqu'à la dernière année scolaire (2007-2008)

Le manque de programme pose un problème de continuité dans les apprentissages. Cependant, il existe un consensus entre professeurs qui déterminent eux-mêmes le contenu de leur enseignement. Des concertations permettent par exemple au niveau des terminales de proposer les mêmes thèmes et les mêmes séquences aux élèves de l'académie, ceci dans un souci d'harmoniser les épreuves au Bac.

Pour les autres niveaux, les enseignants ont carte blanche. Citons le cas d'un lycée de l'ouest. Le professeur qui dispense 9 h de créole (3 h en seconde, première et terminale) a ainsi établi ses programmes :

- En seconde :
  - lire et écrire en créole ;
  - *kosa i lé kréol ? ou le créole en tant que langue, personne, culture ;*
  - *ou sa i sort moun Stéla ? étude de l'origine des habitants de Stella (quartier où est implanté le lycée) dans le cadre d'une classe à PAC.*
- En première :
  - lire et écrire en créole ;
  - *histoire de la Réunion ;*
  - *textes d'auteurs autour de thèmes divers ;*
  - *préparation d'une activité en rapport avec la culture réunionnaise : Dipavali (fête religieuse tamoule) ; moring (technique de combat s'appuyant sur le jeu) ; nouvel an chinois...*

Les documents étudiés sont en créole ou en français ; les productions orales et écrites se font en créole. La graphie n'est pas imposée et la compétence orthographique n'est pas exigée.

## 2. 2. - Dernières avancées

En 2007, sur proposition du recteur, a été mis en place un groupe de rédaction des programmes, du CE1 à la Terminale. Une proposition vient donc d'être présentée par le Conseil Académique de la Langue et de la Culture Réunionnaises (voir annexes). Ce programme devrait entrer en application dans les prochaines semaines, pour deux ans.

### 3] – Outils, partenaires

Les Conseils Général et Régional, en dotant les lycées et collèges de l'île en manuels de LCR, (*Anthologie de la littérature réunionnaise ; Littérature réunionnaise au collège ; Littérature réunionnaise*), a contribué à l'institutionnalisation de la discipline. Il existe également des manuels en histoire et géographie, des dictionnaires. Des fiches de grammaire sont en préparation. Des classes à PAC LCR sont menées en partenariat avec des associations culturelles.

#### **4]- Effectifs**

Ils augmentent très lentement :

- 11 collèges sur 81 dispensent la LCR en option à des 4<sup>ème</sup> et des 3<sup>ème</sup> ;
- 6 lycées sur 43 la proposent en seconde, première et terminale ;
- au total, 38 classes sont concernées pour un effectif de 709 élèves sur 101 480 ;
- 700 heures hebdomadaires sont dispensées dans l'académie ;
- le nombre de candidats présentant l'option LCR au baccalauréat augmente : toutes sections confondues, il y a eu 19 en 2004, 34 en 2006, 78 en 2008.

#### **IV – Préconisations - Perspectives**

Selon les partisans, trop d'obstacles subsistent :

- non reconnaissance de la matière « langue créole » en tant que telle et pas de vision globale de la LCR ;
- position timide du Rectorat en faveur de la LCR ;
- réticences de certains inspecteurs, chefs d'établissement et conseillers pédagogiques ;
- dualité langue vivante/langue régionale ;
- existence de classes bilingues qu'en maternelle ;
- manque de formation pour les enseignants.

Associations et institutions (dont le CCEE) réclament :

- la généralisation d'un véritable bilinguisme dans toutes les maternelles ;
- des classes bilingues en plus des options jusqu'en terminale ;
- la mise en place de postes fléchés dans les écoles pour favoriser la continuité de l'enseignement, continuité qui est un des points faibles du système actuel ;
- l'extension de la LCR aux classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dans le second degré.

Certaines associations souhaitent une expertise de la situation linguistique qui aboutirait à la projection d'un système bilingue à mettre en place. Cette expertise devrait être menée par des spécialistes du multilinguisme. Mais encore faudrait-il que le Réunionnais lui-même accepte sa langue !... D'après un sondage de *lofis la lang kréol*, 50% des personnes interrogées seraient favorables à l'enseignement de la LCR pourvu que cette LCR ne prenne pas le pas sur le français, langue de la réussite. La peur du « mi gingn pa kozé » hante toujours les esprits...

## **Conclusion**

Trois siècles d'histoire et d'existence du créole sont bien dérisoires au regard des siècles de l'histoire des langues de la France métropolitaine.

Notre créole a longtemps été combattu, condamné, bafoué ; aujourd'hui, une ère nouvelle se dessine.

De plus en plus d'institutions et d'associations oeuvrent à la reconnaissance de la culture et de la langue de notre île.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement a d'ailleurs émis de nombreux avis en ce domaine et la création de Lofis La Lang Kréol La Réunion est une pierre supplémentaire apportée à l'édifice du respect de notre identité.

L'école de la République qui n'a pas toujours su reconnaître la richesse que constituent les langues régionales, se doit de s'ouvrir à une réflexion plus large qui dépasse les clivages et l'obscurantisme.

Loin d'être un handicap, le bilinguisme français/langue maternelle régionale est une chance et, pour certains enfants, une planche de salut.



# ANNEXES

## Annexe A : Données générales sur l'île de La Réunion

### 1. Géographie

Située dans l'hémisphère Sud, au Nord du Tropique du Capricorne, l'île de La Réunion fait partie avec l'île Maurice et Rodrigues de l'archipel des Mascareignes. Elle se trouve dans la partie Sud Ouest de l'Océan indien.

La Réunion est une île volcanique et montagneuse, constituée de deux massifs, le Piton de la Fournaise, volcan en activité et le Piton des Neiges (3 069 m) dominant trois Cirques, Cilaos, Mafate et Salazie.

Le Département de La Réunion a été créé en 1946 avec le statut de département d'outre-mer. Son territoire se confond avec celui de la Région Réunion qui a vu le jour en tant que collectivité territoriale avec les lois de décentralisation de 1982. Elle fait partie de l'Union européenne et possède le statut juridique, conformément au Traité d'Amsterdam, de Région ultrapériphérique (RUP). Elle bénéficie de fait d'une reconnaissance de ses spécificités et de l'adaptation des politiques européennes en fonction de celles-ci.

### 2. Repères historiques

Les Français prennent possession de l'île en 1638 et l'appellent Ile Bourbon. La colonisation de cette île déserte commence avec une vingtaine de personnes en 1665, une centaine en 1671. Parmi elles, des Français mais aussi des Malgaches et des Indiens. Le statut de ces derniers est variable, les hommes sont souvent des serviteurs, les femmes parfois épousent des Blancs. Cette population vit sur la côte entre Saint-Paul, berceau du peuplement et capitale et Sainte-Suzanne (d'Ouest en Est).

En 1738, Saint-Denis devient le chef-lieu et en 1794, l'Ile Bourbon devient Ile de La Réunion.

En 1817, l'île compte 2 000 habitants, la Compagnie des Indes engage alors une mise en valeur fondée sur une culture d'exportation, le café et sur une main-d'œuvre importée, les esclaves. Ceux-ci proviennent d'Afrique de l'Est ou de Madagascar.

En 1848, Sarda Garriga débarque à Saint-Denis avec le Décret d'abolition de l'esclavage qui sera appliqué le 20 décembre 1848. 62 000 esclaves deviennent les égaux des 35 000 libres.

Au lendemain de l'abolition, les grands propriétaires (les Gros Blancs) font venir des milliers de travailleurs (africains, malgaches et surtout indiens) que l'on appelle les « engagés » pour cultiver la canne. Cette période va voir l'essor économique de La Réunion, avec la construction des principales infrastructures.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, on construit un port dans la pointe des Galets et une ligne de chemin de fer pour permettre le transport du sucre.

En 1885, commence la crise du sucre et la pauvreté s'installe. La Réunion connaît une grave crise sanitaire (paludisme, épidémies), la mortalité infantile est très importante et l'accroissement de la population stagne pendant plus d'un demi-siècle.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, l'île est soumise au blocus ; elle en sort exsangue. Le 14 mars 1946, l'Assemblée nationale la transforme en DOM (département d'outre-mer).

Après la Départementalisation, la situation s'améliore lentement. Il faudra attendre les années 60 pour que la modernisation s'accélère.

En 1982, par la loi de décentralisation du 2 mars, le Conseil régional devient collectivité territoriale à part entière.

### **3. Quelques indicateurs**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, la population réunionnaise était estimée à 784 000 habitants : 36% ont moins de 20 ans, 11% plus de 60 ans. Le nombre moyen d'enfants par femme à La Réunion est de 2,45 contre 1,92 en métropole ; les deux tiers naissent de parents non mariés.

Les minima sociaux concernent environ 300 000 Réunionnais, 35% d'entre eux sont au chômage et 120 000 Réunionnais sont illettrés.

## **Annexe B : Le cadre institutionnel**

### **L'enseignement du français en milieu créolophone (EFMC)**

Pour tout enseignant habilité ou non, il s'agit d'une démarche pédagogique qui s'appuie sur une observation réfléchie du contact entre les deux langues, pendant une partie variable des horaires de français.

Dans les cycles 1, 2, 3, les objectifs sont les suivants :

- développer une approche de la maîtrise du français qui tient compte de la langue maternelle en travaillant sur la conscientisation et la différenciation des systèmes linguistiques,
- permettre à l'enfant d'analyser les mélanges créole/ français pour améliorer la distinction des codes.

Les supports principaux déclinés en français, créole, mélangés ou bilangues, sont des documents audio et vidéo, des écrits de la classe, des textes. La production écrite est majoritairement en français.

Cette pratique vise l'aboutissement de projets interculturels à thématique commune mais aux contenus différents.

### **Une sensibilisation à la LCR**

Il s'agit de prendre en compte les éléments linguistiques et culturels de la langue et de la culture régionales dans le cours ordinaire de la classe ou pendant une heure hebdomadaire et cela conformément aux instructions officielles.

Ces actions de sensibilisation visent à enrichir les situations pédagogiques en maîtrise des langages, découverte du monde, activités scientifiques, artistiques, physiques... pour :

- permettre aux élèves de surmonter les problèmes posés par la présence des deux langues dans leur système de communication,
- intégrer des connaissances élémentaires sur la langue et la culture régionale dans les activités de la classe,
- sensibiliser les élèves à la langue et à la culture régionales à travers l'apprentissage et l'utilisation d'éléments culturels de tradition ou de création dans les activités de la classe.

L'expression orale et écrite se fait en français ou en créole (de différentes graphies). Les textes étudiés sont en français, en créole ou en bilangue et la production écrite est en français ou en créole.

Cette modalité n'exige pas l'accord des familles mais est portée par des projets de classe ou des classes à PAC. Elle s'intègre dans l'emploi du temps des disciplines habituelles et les objectifs visés sont ceux des disciplines étudiées. Tout enseignant, habilité ou non, peut la pratiquer dans les cycles 1, 2, 3.

### **L'enseignement de la LCR**

Dans les cycles 2 et 3, il est pratiqué par des enseignants habilités et formés par la mission académique LCR sous la direction d'un IEN. Il bénéficie d'un statut de discipline à l'égal des langues vivantes étrangères. A ce titre, il doit s'intégrer dans le projet d'école et se soumettre à la procédure d'habilitation.

L'enseignement peut se faire dans des classes bilingues, à parité horaire avec la langue française, ou prendre la forme de 2 séances de 45 minutes au cycle 3 et de 2 séances de 30 minutes au cycle 2. La LCR peut aussi se partager les horaires d'ELV avec une autre langue vivante.

Cet enseignement, dont l'objectif est d'améliorer les connaissances de l'élève dans la langue et la culture réunionnaises, s'appuie pour l'étude de la langue, sur des textes exclusivement en créole (de différentes graphies), et pour l'étude de la culture, sur des documents en français, créole ou bilangues. La production orale et écrite se fait majoritairement en créole.

### **Les classes bilingues**

À La Réunion, les sites bilingues sont réservés aux classes maternelles et sont conduits par des enseignants habilités. Un bilan annuel est communiqué à l'Inspecteur d'Académie.

La classe bilingue doit permettre aux élèves d'atteindre un niveau de communication et d'expression orale et écrite plus performant en créole et en français. Elle a également pour objectif le développement de compétences métalinguistiques qui favoriseront l'apprentissage des langues en général.

Les documents d'appui sont en créole ou en français de même que la production écrite et orale.

La mise en place d'une classe bilingue suppose une procédure spéciale :

- Etre habilité LCR et être nommé sur une classe maternelle.
- Informer les familles, les enseignants, la municipalité.

- Obtenir l'accord du conseil des maîtres, du conseil d'école, de la municipalité, des parents de la classe.
- Transmettre le projet à l'Inspecteur d'Académie qui prendra alors la décision.

### Annexe C : Le Conseil et le Plan académiques de développement de la langue et de la culture réunionnaises

Par décret du 31 juillet 2001 a été créé **Le Conseil Académique de la Langue et de la Culture Réunionnaises**.

Conseil consultatif auprès du Rectorat, c'est une structure de concertation et de suivi des orientations de l'enseignement de la langue régionale. Il est composé de trois commissions techniques spécialisées :

1- « **Information** » organise l'information en direction de tous les membres de l'éducation nationale et de l'ensemble de la population.

2- « **Formation** » propose les contenus et modalités des actions de formation des enseignants aux différents niveaux du système éducatif.

3- « **Contenus et démarches** » a une vocation pédagogique affirmée. Il envisage les différents niveaux d'enseignement du créole (de l'école maternelle au lycée), de même que les diverses modalités (de l'immersion à l'option). Il réfléchit également à la définition de la culture et au contenu des programmes.

Dès 2001, le Conseil a proposé un **plan** d'action pluriannuel pour l'enseignement de la langue et de la culture réunionnaises.

Le plan du Conseil Académique s'inscrit dans le droit fil de la politique européenne visant notamment à « *systématiser, améliorer ou promouvoir l'enseignement des langues régionales dans toutes les filières éducatives* ». Il reprend la situation linguistique de l'académie et pose clairement la question de la nécessité de la reconnaissance de la langue et de la culture dans le système scolaire, mais aussi la nécessité d'enseigner en créole. Il précise également les finalités de l'enseignement de la langue et de la culture réunionnaises afin que cet enseignement ne procède pas d'une démarche folklorisante ou utilitariste.

Un groupe de travail issu du Conseil Académique de la Langue et de la Culture Réunionnaises prépare un projet de convention entre l'académie et les collectivités territoriales pour la structuration et le développement de l'enseignement de la LCR dans le cadre de la loi de programmation (art. L312-10 du code de l'Education) qui indique que « un enseignement de LCR peut être dispensé tout au long de la scolarité par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage »

## Annexe D : La LCR dans le 1<sup>o</sup> degré

On est passé de 27 enseignants habilités en 2007 à 67 à la rentrée 2008. Toutes les communes sont concernées par l'enseignement du créole dans le premier degré sauf Etang-Salé et Saint-Pierre 1. Néanmoins, cette augmentation de 150 % ne doit pas nous faire oublier la misère du système et en particulier la non continuité de l'enseignement.

8 ouvertures de classes bilingues en maternelle sont prévues pour cette rentrée (0 en 2007 ; 2 de 2002 à 2006).

Les classes pratiquant l'enseignement du français en milieu créolophone (EFMC) sont au nombre de 2 par circonscription, soit une quarantaine de classes.

Concernant la formation, les demandes d'habilitation sont plus nombreuses : 55 candidats en 2008 contre 6 en 2006. Tous les IEN demandent la mise en place d'une formation continue pour les enseignants. Les IUFM prévoient d'augmenter le nombre de places pour l'habilitation dans le but de sortir 25 à 30 PE habilités par an, ceci dans le but de répondre à l'augmentation des demandes d'ouverture de classes bilingues. (À titre d'exemple : 11 demandes en maternelle pour la prochaine rentrée; 29 en élémentaire.)

Enfin, les enseignants non créolophones ont l'obligation de suivre un module de créole en début d'année scolaire.

## Annexe E : projet de programme LCR pour l'académie de La Réunion

### **1 – CONTENUS CULTURELS ET LEXICAUX**

Que ce soit à l'école, au collège ou au lycée, les acquisitions lexicales sont liées aux thèmes abordés.

Les entrées essentielles du programme culturel sont les suivantes :

- le peuplement de l'île,
- la nature,
- l'être humain : le corps et la vie,
- le cadre de vie,
- la vie quotidienne,
- la vie sociale,
- la langue,
- les arts,
- la littérature,
- le fait religieux.

Aucune de ces entrées n'est propre à un niveau d'enseignement, mais à chaque niveau une orientation générale permet de bâtir un projet qui correspond à ce niveau d'enseignement.

## Orientation générale pour chaque niveau

Il n'est pas question d'enfermer l'enseignement optionnel de la langue et de la culture régionales dans la déclinaison d'un programme dont le contenu serait précisément défini par niveau de classe. Il est préférable de définir les finalités aux trois grandes étapes du cursus de l'élève, de l'école au lycée. Cela permet de choisir d'aborder un thème en fonction du niveau, et n'interdit pas de reprendre un même thème, en spirale, d'un niveau à un autre.

ETAPE DU CURSUS	LIGNE DIRECTRICE	EXEMPLE (le jeu)
ECOLE	<u>Dire et écrire</u> , en s'appuyant sur le quotidien et l'espace perceptible, celui de La Réunion actuelle, et celui du passé proche des parents et grands-parents	Les jeux auxquels les enfants jouent encore et auxquels ils voient jouer leurs parents dans la famille. Les jeux auxquels on ne joue plus mais dont les parents et grands-parents ont encore le souvenir.
COLLEGE	<u>Analyser</u> , avec élargissement dans le temps et dans l'espace	L'évolution des jeux (autrefois et aujourd'hui), et pourquoi ces évolutions ? Comparaison avec d'autres pays (ex. : moring). Les dimensions pluriculturelles des jeux.
LYCEES	Mettre en perspective, dans le but de saisir les enjeux pour la société réunionnaise d'aujourd'hui et de demain	Le rôle des jeux dans la société (les jeux d'argent, les jeux de hasard...) Les origines des jeux et leur créolisation (y compris les étymologies)

## Quelques exemples de thèmes « en spirale »

<u>THEMES</u>	<u>ECOLE</u>	<u>COLLEGE</u>	<u>LYCEE</u>
<u>L'habitat</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Description de son lieu de vie.</li> <li>- Aménagements intérieurs et extérieurs d'une « kaz » créole, les éléments de la « kaz » créole.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'habitat réunionnais : les différents types d'habitat, et leurs emplacements.</li> <li>- Les spécificités de l'habitat réunionnais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rites autour de l'habitat.</li> <li>- Créolisation, décréolisation, néocréolisation de l'habitat.</li> </ul>
<u>Langue, langues</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation aux diverses langues de la classe et de la zone océan Indien.</li> <li>- Découverte des autres créoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le créole réunionnais : une langue.</li> <li>- Quels types de langue sont les créoles ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Histoire de la langue créole de La Réunion.</li> <li>- Langages et langues à la réunion : représentations</li> <li>- Créolisation et décréolisation linguistiques.</li> </ul>
<u>Le fait religieux</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche du fait religieux tout au long de l'année en suivant les événements du calendrier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les grandes religions à La Réunion.</li> <li>- Rites et croyances des diverses religions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appropriation réunionnaise des religions, des rites et des croyances, comparaison avec d'autres aires.</li> </ul>
<u>Nourriture et repas</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La nourriture familiale.</li> <li>- Les composants de la nourriture réunionnaise.</li> <li>- Les repas, leur préparation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratiques alimentaires : modération et abus.</li> <li>- Les repas : la vie quotidienne et la fête profane et religieuse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur symbolique des aliments.</li> <li>- Origine de la culture culinaire réunionnaise.</li> </ul>

## 2 – COMPETENCES PHONOLOGIQUES ET GRAMMATICALES

Il est à noter que, aucune instance scientifique et politique n'ayant actuellement fixé une graphie à conseiller ou respecter pour le créole réunionnais, **la compétence orthographique n'est pas de mise.**

### Programme de grammaire en lien avec le programme de grammaire en français

Il est inutile, et sans justification pédagogique, d'apprendre en créole les notions parallèlement apprises en français et en langues vivantes étrangères, et transposables pour l'analyse du *discours en créole, que ce soit en grammaire de phrase ou en grammaire de texte*. On utilisera donc le langage métalinguistique adopté pour les autres langues, et on puisera, pour les faits de langue en créole, dans la liste de ce qui est proposé en français, en fonction des besoins des élèves, sans insister sur le discours métalinguistique.

On s'appuie, chaque fois que cela peut être utile à élève, sur la comparaison avec le fonctionnement de la langue française.

Mais *certaines entrées sont particulièrement significatives du fonctionnement de la langue créole réunionnaise*, et doivent faire l'objet d'une étude.

Il s'agit entre autres des points suivants, répartis par niveau en fonction de ce que les élèves apprennent par ailleurs.

ECOLE cycle 2	ECOLE cycle 3	COLLEGE	LYCEE
<ul style="list-style-type: none"><li>- Le nombre : comment il s'exprime en créole réunionnais.</li><li>- La conjugaison du présent : l'absence de désinence.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le genre en créole réunionnais.</li><li>- L'absence fréquente de préposition</li><li>- La conjugaison des passés : les marqueurs du passé.</li><li>- Forme forte et forme faible du participe passé.</li><li>- Expression du comparatif et du superlatif.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les déterminants démonstratifs.</li><li>- Le complément second (absence de marquage et positionnement).</li><li>- L'inexistence de l'accord sujet/verbe en créole réunionnais.</li><li>- Coordination et subordination.</li><li>- L'expression de la négation.</li><li>- Le traitement du verbe pronominal.</li><li>- L'absence fréquente de relatif ; la non utilisation de la conjonction dans les subordinées complétives.</li><li>- Les reprises anaphoriques.</li><li>- Les registres.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le fonctionnement du verbe en créole réunionnais : le temps, l'aspect, les modes.</li><li>- Existe-t-il une voix passive en créole ?</li><li>- La subordination en créole.</li><li>- Langue orale et langue écrite.</li><li>- La variation de la langue.</li></ul>

### 3 - LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Des documents d'accompagnement seront préparés par le groupe de rédaction des programmes pendant l'année 2008-2009. Leur finalité sera d'apporter aux enseignants des précisions pour l'application des programmes.

Seront en particulier abordés les points suivants :

- les compétences définies par le cadre européen, et dans ce cadre les éléments sur lesquels il est important d'insister eu égard à la situation linguistique des élèves réunionnais ;
- des données sur les variations de la langue ;
- des analyses des thèmes, avec des pistes pour leur traitement en fonction des niveaux et des références à des documents supports ;
- des propositions pour la gestion de l'hétérogénéité.

## *Annexe F*

### **Première enquête sur le créole**

#### **Les Réunionnais fortement attachés à la langue créole**

[Mis en ligne le: 03/09/2007] [www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

#### **Au sommaire de cette page**

→ [Langues et cultures régionales : L'action de la Région en 2006 et 2007](#)

La Région, Lofis de la langue et IPSOS ont présenté, le jeudi 23 août, les premiers résultats d'une enquête approfondie, destinée à connaître la perception qu'ont les Réunionnais de la langue créole. Une étude qui bat en brèche bien des idées reçues et qui révèle le fort attachement des Réunionnais à leur langue, à sa sauvegarde.

Radja Velloupoulé, président de la Commission de l'Epanouissement Humain au conseil régional, rappelait l'importance que revêtent la culture et le créole pour la Région. Il rappelait que Lofis de la langue est né après les Etats Généraux de la culture, sous l'impulsion de la Région et en partenariat avec des associations comme Tangol, l'UDIR, Ankraké et bien d'autres. Pour la Région, la valorisation de la culture et de la langue créoles est des éléments fondamentaux pour le développement de toute société. La promotion de la langue créole participe à l'avènement d'un bilinguisme harmonieux.

La question de la langue créole suscite et déchaîne passions et commentaires. Aussi, afin de connaître la perception qu'ont les Réunionnais de leur langue, la Région et Lofis ont confié à IPSOS le soin de réaliser une enquête approfondie. Une expérience jugée extrêmement intéressante par l'ensemble des partenaires et qui a fait apparaître l'attachement des Réunionnais à leur langue, le rapport qu'ils ont avec elle, tant à l'oral qu'à l'écrit, et leur volonté de la voir continuer à se développer. Les résultats de la première partie de l'enquête ont ainsi été dévoilés lors d'une conférence de presse.

#### **Quelques données chiffrées :**

- 505 personnes ont été interrogées ;
- 93% de ces personnes disent parler bien ou assez bien le créole ;
- 83% disent qu'il est important à l'avenir que le créole soit parlé ;
- 90% disent qu'il leur arrive de lire le créole ;



49% (contre 48%) disent qu'il est important à l'avenir que le créole soit écrit ;  
72% des personnes interrogées ont accepté de lire un texte en créole et d'être enregistrées ;  
58% ont accepté de faire une courte dictée.

À la question : « Si, lorsque vous allumez la télévision, vous tombez sur une émission présentée ou animée en créole que faites-vous ? » 73% des personnes interrogées répondent « Mi regard/je regarde ». 14% de plus disent : « Si c'est intéressant ». A la même question pour la radio, les chiffres sont assez proches, respectivement : 79% « Mi ékout/j'écoute » et 11% de plus « si c'est intéressant ». 66% des personnes interrogées disent qu'il n'y a pas assez d'émissions en créole.

La totalité de ces résultats seront bientôt rendus publics. Trois autres enquêtes sont programmées : créole et culture ; créole et école, créole et situation sociolinguistique.

### **L'approche de Lofis**

Comme le soulignait le Président de Lofis, Axel Gauvin, les conclusions des travaux de l'atelier Littérature mené lors des Etats Généraux de la Culture ont conduit la Région à initier la création d'un Office de la langue créole.

Inscrit aux orientations budgétaires de La Région depuis 2006, un office de la langue créole sous statut associatif, a donc été créé , avec le soutien de plusieurs associations dont Tangol, UDIR, Met Ensemb, Tikouti, Inn ti manzé po lö kër....

La Région a fait le choix de travailler à la valorisation de la langue et de la culture créoles, et de faire de la transmission et de l'apprentissage de cette langue un élément de la construction de l'identité réunionnaise, à la fois auprès du grand public que des scolaires. A ce titre, la mission principale de l'association est de proposer et de mettre en œuvre des actions destinées à promouvoir la langue créole dans le cadre d'un bilinguisme français / créole harmonieux.

Le programme d'action de l'office s'articule autour de trois grands axes incontournables :

- un observatoire des langues ;
- un travail linguistique « d'aménagement » des graphies, du vocabulaire et de sa syntaxe ;
- une valorisation de la langue notamment par des publications et un travail sur sa représentation.

A ce jour, l'association a bénéficié du soutien financier de la collectivité pour la mise en place d'une enquête grand public, dont la finalité est de concevoir un plan d'action de sensibilisation et de promotion. En effet, disposer d'un bilan des pratiques, attitudes et représentations liées au créole par le biais d'enquête permettra de trouver des solutions correspondant réellement aux obstacles rencontrés. Les problèmes, minutieusement ciblés en amont, orienteront ainsi les actions ultérieures.

Deux sondages ont d'ores et déjà été réalisés :

- l'écriture du créole, dont l'objectif est de recueillir des données permettant d'aboutir à une graphie commune ;
- le créole et les médias qui aidera à la promotion du créole dans et par les médias. Les résultats de cette enquête seront dévoilés lors de l'UCOI (université de la communication de l'océan Indien fin août 2007).